



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant réglementation
De circulation et stationnement
N°714- Services Techniques/2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 ;
Vu les dispositions du Code de la Route ;
Vu l'arrêté n°666/2026 du 24 septembre 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Mme Cathy NICOLAO-VERDENET ;
Vu la demande présentée par Mr Victor DEROSE à AUTUN ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer le bon déroulement de travaux de couverture par l'entreprise DP2J sur le bâtiment situé 6 rue du Docteur Gillot à Autun;

A R R E T E

Article 1 : le stationnement est interdit, rue du Docteur Gillot, sur 3 places au droit du n°6 et 1 place PMR face au n°6, du lundi 19 octobre 2026 à 08h00 au vendredi 20 novembre 2026 à 18h00, par intermittence en fonction de l'avancement des travaux.

Article 2 : Le stationnement d'un véhicule de l'entreprise DP2J est autorisé, rue du Docteur Gillot, sur 3 places au droit du n°6 et 1 place PMR face au n°6, du lundi 19 octobre 2026 à 08h00 au vendredi 20 novembre 2026 à 18h00, par intermittence en fonction de l'avancement des travaux.

Article 3 : La signalisation est fournie et mise en place par les services techniques de la Ville d'Autun.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. En outre, les véhicules en stationnement gênant pourront être déplacés par le garage AUTUN Parc Auto - 11, rue Nicéphore Niepce - 71400 Autun, sur réquisition de M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun ou de la Police Municipale, selon le cahier des charges en vigueur. Les automobiles seront en dépôt sur le parking de la fourrière agréée, aux frais du propriétaire du véhicule.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la Ville d'AUTUN, Mr Victor DEROSE et les agents placés sous leurs ordres, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : - 9 OCT. 2026



Autun, le 09 octobre 2026

Le Maire,

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée

Cathy NICOLAO-VERDENET